# ASSOCIATION « LES AMIS DU LITTORAL

# ARÉSIEN »

7, boulevard Javal - 33740 ARÈS Tél. 56 60 22 26 - C.C.P. 1 325-89 M Bordeaux

BULLETIN D'INFORMATION N° 11 (MAI 1987)

### **EDITORIAL**

N'OUBLIONS PAS QUE 1987 EST L'ANNÉE DE L'ENVIRONNEMENT. IL APPARTIENT A CHACUN DE FAIRE UN EFFORT POUR CONTRIBUER A LA PROPRETÉ DES LIEUX, PLAGES, AIRES DE REPOS, ETC.

#### **BUTS DE L'ASSOCIATION:**

Agir par tous ses moyens en faveur de la qualité de la vie, pour lutter contre toutes nuisances, améliorer la sécurité des plages et des routes, participer au développement culturel.

#### COTISATIONS:

	_		• ~	•							
_	_	Membre	act	if						<b>30</b>	F
_	_	Membre	bie	nfa	ite	e L	•			50	F

#### NOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. A PLOUX, Président,
R. DUBOURG, vice-président,
J. RAUZET, secrétaire,
R. GUICHENEY, trésorier.

Mmes DUBET, QUADRIO-ROUSSEAU,
VAUTRIN
MILE BADET.
R. BIDONDO, P. BOMPIERRE, Dr DE
CHORIVIT, LABONTÉ-MICAS et
L. PAPY.

# **IMAGES DU BASSIN**

vues par le naturaliste Jean THORE (1811)

Parmi les écrivains qui nous laissent des descriptions de « La petite mer du Buch », comme on appelait autrefois notre bassin d'Arcachon, Jean Thore, médecin et naturaliste, qui fit ses études à la Faculté de Médecine de Bordeaux de 1786 à 1790, tient une place de choix. Jean Thore séjourna à LA TESTE en 1792 et, passionné par la botanique et l'histoire, il revint souvent herboriser sur les bords du Bassin. Dans son livre « Promenade sur le golfe de Gascogne » paru en 1811, il nous offre des visions pittoresques du pays de Buch. Voici l'Ile aux Oiseaux : Il n'y a aucun arbre, mais seulement un très petit jardin près d'une cabane, qui sert de gîte à la personne chargée de garder le bétail qu'on y nourrit. Le reste forme des pacages excellents et très agréables aux troupeaux. Cette cabane, la seule qui existe dans l'île, sert encore de dépôt pour les filets destinés à la chasse qu'on fait aux canards pendant l'hiver, tant aux extrémités que dans les parties les plus basses de l'île. Tout auprès est un puits d'une eau douce, limpide, et très agréable au goût. Le Bassin abonde en ressources de toutes sortes : « On y prend abondamment des poissons de toutes les grandeurs, depuis le Royan qui est une espèce de sardine, jusqu'à l'esturgeon et au marsouin... »

Et notre auteur de citer : la sole, le turbot, le congre, la raie, le muge, et le ristau, autre espèce de sardine délicate et infiniment recherchée des gourmets. L'énumération des bivalves est longue. Au premier figurent, bien entendu, huîtres et moules : « L'huître de gravette surtout et le moule s'y multiplient avec une telle abondance, qu'ils y forment des bancs très grands, qui vont toujours en croissant. Nous osons même assurer que ces deux espèces de coquillages finiraient par former des îles et encombrer le bassin, sans la pêche continuelle qu'on y fait. La chasse au canard enchante Jean Thore, excellent observateur. Ecoutons-le; sous la plume du savant naturaliste revivent des images d'autrefois. « Les environs du bassin présentent, dans plusieurs endroits, des bas-fonds d'une plus ou moins grande étendue. Quelques-uns sont à sec pendant les basses marées, et les autres, quoique couverts d'eau, ne laissent pas que d'être très peu profonds. C'est dans ces lieux que l'on fiche, de loin en loin, des perches de 3 à 4 mètres de haut, sur lesquelles on attache les filets destinés à prendre les canards. Ces filets sont disposés

en zigzag ou font plusieurs circonvolutions. On choisit pour les tendre une de ces nuits sombres et froides de l'hiver, pendant lesquelles l'eau des étangs, des mares et des ruisseaux environnants est glacée, parce qu'alors les canards se rassemblent par légions très nombreuses pour aller chercher leur pâture sur les endroits du bassin que la marée laisse à sec deux fois par jour ; ces oiseaux ne manquent jamais de s'y rendre. Avant de se poser, ils tournent pendant quelques minutes. Dans leurs divers tournoiements, plusieurs d'entre eux s'embarrassent dans les filets; et loin d'épouvanter la bande, ils servent au contraire d'appeaux. Lorsque les chasseurs s'aperçoivent que les canards se sont abattus ou qu'ils ont fui, ils parcourent rapidement leurs filets, tordent le col aux prisonniers, et les jettent dans le bateau ou dans un sac ».

L.P.

# NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1986

Cette Assemblée Générale qui a réuni 172 membres (présents ou représentés), s'est tenue dans la salle municipale du « 1 000 clubs », le 20 août, en présence de M. Christian RAYMOND, Maire d'Arès (qui a activement participé aux débats en prenant place au Bureau, à côté du Président) et de M. René BONAT, Adjoint au Maire d'Andernos, spécialement délégué par ce dernier.

Le Président a prononcé son rapport moral, et le Trésorier, son rapport financier ; adoptés par l'Assemblée à l'unanimité.

Au cours du rapport moral, le Président a donné le bulletin de santé de l'Association (excellent avec plus de 350 adhérents) et fait part de l'activité de nos 3 commissions de travail : (Commission culturelle, qui fait l'objet d'un chapitre plus loin ; Commission Sécurité, Commission Urbanisme).

Puis est venu le dépouillement des fichesquestionnaires retournées par nos adhérents, en vue de la présente assemblée.

A l'issue de ces débats, magistralement conduits par M. le Doyen PAPY, trois motions importantes ont été votées à l'unanimité, motions résumées ci-après :

LA MOTION N° 1: Concerne les dangers croissants de la circulation dans Arès (notamment sur la CD 3 et le Boulevard JAVAL), conséquence d'une évolution durable et irréversible, résultant de la création de pôles d'intérêts nouveaux (très appréciés d'ailleurs), tels que : hôpital de Saint-Brice, et parc de loisirs attenant, piste cyclable vers Andernos et le Crohot, Centres Culturels, Sportifs ou Commerciaux divers. Elle déplore qu'aucune mesure efficace ne vienne tempérer les excès de vitesse des voitures. Elle demande qu'une étude complète du problème soit faite à ce sujet, et que les premières mesures favorables puissent être constatées dès l'été prochain.

(Motion adressée au Maire d'Arès, à la D.D.E. de Bordeaux et d'Audenge).

LA MOTION N° 2: Demande que les pistes cyclables soient interdites aux mobylettes et motos;

— que le trottoir de la place de l'Eglise à Arès, côté pharmacie, soit dégagé et rendu accessible aux piétons;

— que les règles de stationnement rue du 14-Juillet soient respectées ;

— que le Club Nautique d'Arès soit, grâce à une subvention municipale, en mesure de poursuivre ses activités jugées indispensables par les familles qui ont de jeunes enfants.

— que les stations de pompage du réseau d'assainissement, rue du 14-Juillet et boulevard Javal n'empuantissent plus l'atmosphère;

— que la circulation des chevaux sur les plages soit interdite en raison des dangers de tétanos;

— que les anciennes claires bétonnées, réel danger pour les baigneurs d'Arès, soient détruites. (Motion adressée à M. le Maire d'Arès).

LA MOTION N° 3: Déplore que la vaste propriété du Conservatoire du Littoral, entre le Cirès et Andernos, soit exposée aux dégradations commises par les autos et motos qui y circulent librement. Demande d'urgence des mesures de protections.

(Motions adressée au Maire d'Andernos, au Conservatoire à Rochefort, aux Affaires Maritimes à Arcachon).

\*\*

Nous n'attendions pas de ces 3 motions un résultat immédiat. Toutefois, nous avons constaté avec plaisirs, que les anciennes claires ont d'ores et déjà disparu... Quant à la propriété du Conservatoire, nous avons participé à une correspondance triangulaire : Ville d'Andernos - Conservatoire - Association, qui a abouti à un projet du Conservatoire destiné à mettre au point des mesures propres à empêcher les agressions signalées. Nous espérons que ce projet sur lequel nous avons été amenés à donner notre avis verra le jour cet été.

# **NOTRE ANIMATION CULTURELLE 1986**

# « LES LUNDIS ARÉSIENS »

Toujours le même succès qu'au cours des années passées, grâce à l'obligeance de la Municipalité d'Arès qui nous a prêté sa salle de la rue Brémontier, et au dévouement de nos collaborateurs bénévoles.

Plus de cent personnes à presque toutes les séances.

Voici les sujets traités (conférences avec entrée libre et gratuite et projections de diapos):

— LA SANTE, A QUEL PRIX?

par le Docteur Porcher

— CONNAISSANCE DE NOS PEUPLES ET DE NOS RIVAGES

par Mme A. Lesca-Seigne

— VILLES DES ÉTATS-UNIS

par M. le professeur Jean Soumagne

— AVEC LES CHASSEURS DE BALEINES AU

TEMPS DE LA VOILE

par M. Charles Lafargue

— AU CŒUR DE L'HIMALAYA: le Ladakh

par M. le Doyen Louis Papy et Mile Geneviève Papy

— VILLAGES D'AFRIQUE NOIRE

par M. le Professeur Guy Lasserre

#### INFORMATIONS LOCALES

#### INAUGURATIONS A ANDERNOS

Notre Président était invité à participer le 3 octobre 1986, par le Maire d'Andernos, à l'inauguration :

- du lycée nord-Bassin;
- de la résidence pour personnes âgées ;
- de la caserne de gendarmerie ;
- de la salle de tennis.

Ces manifestations, présidées par M. Jacques CHABAN-DELMAS, assisté de M. Jacques VALADE, et remarquablement organisées, se sont déroulées à la satisfaction d'une grande foule d'invités, et se sont terminées, après les discours officiels, autour d'un buffet de qualité.

#### ECOLE D'OSTREICULTURE D'ANDERNOS

Cette école aménagée récemment, à la demande du Comité Interprofessionnel de la Conchyliculture, et dans ses propres locaux, fonctionne depuis cette année à Andernos, avec l'appui technique du Lycée Agricole de Blanquefort. Elle a été fréquentée par dix apprentis en 1<sup>re</sup> année, alors qu'on en attendait sensiblement moins. C'est un très gros succès pour la profession, à laquelle nous adressons nos vœux et encouragements.

# PROSPECTION PÉTROLIÈRE

La presse locale en a parlé. La Société Esso-Rep a entrepris des recherches de gisements pétroliers à l'aplomb du Bassin d'Arcachon.

Ces recherches ont recours à une méthode de prospection qui fait intervenir des décharges d'air comprimé, envoyées dans l'eau, et engendrent des ondes de choc à travers le sol. L'analyse des échos recueillis renseigne les opérateurs sur l'existence souhaitée des poches de pétrole. Des essais en grandeur réelle ont eu lieu le 29 avril dernier à partir du parc de M. BIDONDO, en présence de représentants de la profession ostréicole, de l'I.F.R.E.M.E.R., de l'Institut de Biologie Marine, etc. Ces essais ont été jugés satisfaisants, à première vue, c'est-à-dire non dangereux pour la profession. Il faut attendre confirmation. La Société s'est engagée, lorsqu'elle aura obtenu le permis d'exploiter, à ce que les forages, qui se situent à l'horizon 1990, ne soient mis en œuvre que depuis les berges, et en aucun cas depuis le Bassin lui-même. Elle a affirmé qu'il n'a jamais été question de derricks sur le Bassin.

# **PROTECTION DES DUNES LITTORALES**

Dans le cadre de nos relations avec le Ministère de l'environnement et avec l'organisme qui le représente dans notre région, la D.R.A.E. (Direction Régionale à l'Architecture et à l'Environnement), nous citerons le colloque auquel nous avons participé les 16 et 17 octobre 1986.

Cette manifestation avait pour but de faire ressortir les graves dangers que court le littoral atlantique, par suite de la dégradation des dunes.

En particulier le Professeur Pierre BARRERE, bien connu de nos amis de l'Association pour la précieuse collaboration qu'il apporte à nos lundis Arésiens.

après avoir exposé les possibilités de la photographie par satellite pour la découverte et la surveillance du sol (cartographie), le dénombrement et l'identification de la flore, etc., a fait part des appréhensions sérieuses qu'il éprouve au sujet de la protection des dunes et, par suite, de la protection de toute la presqu'île.

Un transport sur place, tant à Lacanau qu'au Ferret, a permis au professeur BARRERE et aux responsables des grandes Administrations (O.N.F., etc.) de confirmer ces dires.

Avant la clôture du colloque par le Préfet de Région, le Président MAZODIER avait élevé une vigoureuse protestation visant l'afflux croissant de véhicules motorisés sur les dunes littorales, contrevenant ainsi aux arrêtés municipaux interdisant ces pratiques.

# ENQUÊTES D'UTILITÉ PUBLIQUE DE L'ÉTÉ DERNIER A LÈGE

Elles avaient deux objets :

1) VOIE DE DÉGAGEMENT DU C.D. 106 : Elle a pour but de décongestionner Claouey et de faciliter l'écoulement du trafic vers le Ferret. Sur ce point, tout le monde est bien d'accord. Mais c'est sur la réalisation que les avis diffèrent.

2) AMÉNAGEMENT D'UN GOLF A CLAOUEY : L'enquête a vu affluer les partisans du « pour » et les partisans du « contre ».

Pour l'ensemble des enquêtes : 22 % contre et 78 % pour.

Notre Président, après avoir pris connaissance des dossiers sur place, s'est abstenu, estimant que les projets ne respectaient pas l'environnement et la nature comme il convient.

# **LÉGISLATION**

Loi du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, à la protection et à la mise en valeur du littoral.

Depuis sa publication au J.O. du 4 janvier 1986, après une large consultation à laquelle nous avons participé, on attend les décrets d'application de cette loi. Certains de ses articles, d'ailleurs, sont exécutoires sans décret, tel l'art. 31 qui stipule que « le maire exerce la police des baignades et des activités nautiques pratiquées à partir du rivage avec des engins de plage, et des engins non immatriculés. Cette police s'exerce jusqu'à une limite fixée à 300 mètres à compter de la limite des eaux ».

Un décret, très important, relatif aux Schémas de mise en valeur de la mer, a d'ailleurs paru au J.O. du 9 décembre 1986, permettant ainsi de faire démarrer la procédure prévue pour élaborer les schémas de mise en valeur de la mer concernant nos communes. Les autres décrets attendus pour l'application de la loi du 3 janvier 1986 devraient, pour la plupart, voir le jour avant la fin de 1987 (selon la réponse du Secrétaire d'État à la mer à un Sénateur, parue au J.O. du 2 avril 1987).

# **PLAIDOYER POUR LES ESPACES VERTS**

Voilà quelques réflexions propres à intéresser les amis du littoral. Posons un postulat : chaque commune, tout en gardant sa propre identité, doit conserver l'aspect rustique des Landes girondines du bassin d'Arcachon.

Donnons priorité, mais non exclusivité, aux plantations des essences locales : le PIN (maritime, parasol, sylvestre), le CHÊNE (commun, chêne vert, chêne-liège, chêne rouge, etc.), le TAMARIS (à floraison printanière ou estivale), le GENET (genet simple et genet d'Espagne), la LAVANDE, le ROMARIN, l'ATRIPLEX sans oublier le PLATANE de croissance rapide et intéressant pour créer un ombrage, ou le PRUNUS en arbuste d'alignement qui fleurit au printemps et supporte la taille.

#### ESPACES VERTS A CONSERVER

A) LE FRONT DE MER doit faire l'objet de tous nos soins dans ses divers aspects : sauvage à Saint-Brice et aux Quinconces, aménagé à Andernos depuis le Port de Plaisance jusqu'à Fontainevieille, original par le sentier du littoral depuis le Port de Cassy-Lanton jusqu'au Domaine de Certes à Audenge, etc.

B) LA FORÊT qui recule sous la pression des lotissements ou qui se transforme en camping parfois fort réussi comme « les Goélands » à Arès. Ailleurs, propriété du Conservatoire du Littoral, la forêt sera sillonnée de chemins pédestres loin de tout bruit et des véhicules de tous genres (entre Andernos et Arès au sud de la route départementale par exemple).

## ESPACES VERTS A CRÉER

Pour embellir nos villes il est souhaitable de poursuivre les efforts de plantations de places et des carrefours en tenant compte de l'avis des riverains. Les massifs floraux seront laissés à l'appréciation des jardiniers communaux; mais tout projet conséquent nécessitera la collaboration d'un cabinet d'architecte paysagiste qui travaillera avec la Commission Municipale des Espaces Verts. Cette dernière animée par un ou plusieurs Conseillers Municipaux doit être renforcée par quelques membres extra-municipaux des différents quartiers de la Ville. Elle propose un projet ou y participe. Elle dispose d'un budget qui lui est alloué par le Conseil sur proposition du Maire.

#### NOS INTERLOCUTEURS

C'est le privilège de l'un de nous d'avoir bénéficié depuis presque 20 ans des conseils de paysagistes travaillant dans le cadre libéral ou pour le compte d'une administration :

- A) Citons en premier lieu l'équipe de la MIACA qui nous a si souvent et si longuement conseillés.
- B) Plus récemment nous avons apprécié les circulaires judicieuses du CAUE dirigé par M. Perrière, adjoint au Maire d'Arès. Les réunions à Bordeaux rassemblent des élus, des agents municipaux et des techniciens du Ministère de l'Agriculture et permettent des rencontres intercommunales.
- C) Le Conservatoire du Littoral réalise à Audenge avec la MIACA une opération pilote sur le Domaine de Certes et se penche sur la forêt de Saint-Brice citée plus haut. La visite officielle du Domaine de Certes a été organisée par le Conservatoire du Littoral le 21 mai 1987 en présence de M. Olivier Guichard, Président du Conseil d'administration.
- D) Le département, avec le concours annuel « Fleurir la France », sensibilise les populations et les communes à l'embellissement des jardins privés et des espaces publics.

AMIS DU LITTORAL, tout courrier concernant ces problèmes peut nous être adressé au siège de l'Association.

Dr Ch. de CHORIVIT.